

**Mardi 15 mars à 14 h**

**COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION  
(Mme la Ministre Tillieux)**

Proposition de résolution visant à mettre en oeuvre le décret du 3 avril 2009 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions à des associations de gestion centre-ville, déposée par Messieurs Bouchez, Jeholet et Destrebecq

**INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

Marie-Françoise NICAISE sur les ruptures de contrat de formation en alternance

Jean-Luc CRUCKE sur l'évolution du secteur de l'intérim

Interpellation de Georges-Louis BOUCHEZ sur l'impact des pôles de compétitivité pour les demandeurs d'emploi wallons

Marie-Françoise NICAISE sur l'impact du programme "Garantie Jeunesse" sur le taux de chômage des jeunes

Georges-Louis BOUCHEZ sur le faible taux de conversion d'apprentis en entrepreneurs

Jean-Luc CRUCKE sur le travail d'intérêt général pour les chômeurs de longue durée

Jenny BALTUS-MÖRES sur le rapport intermédiaire du "gendermainstreaming"

Pierre-Yves JEHOLET sur les aides à l'emploi

Virginie DEFRANG-FIRKET sur la présence des femmes dans les formations du Forem concernant les métiers porteurs

## **Marie-Françoise Nicaise sur Les ruptures de contrat de formation en alternance**

Le décret portant assentiment à l'accord de coopération relatif à la formation en alternance vise à mettre en place l'OFFA, l'Office francophone de la formation en alternance, et à instaurer un contrat unique et un agrément commun aux entreprises.

D'après le CCFA (le Conseil Consultatif de la Formation en Alternance), le taux de rupture de contrat tend à augmenter. Et les raisons de ces ruptures ne sont que des déductions ou interprétations, en raison de l'absence de statistiques relatives au taux de rupture des contrats.

En effet, l'application informatique utilisée actuellement ne permet pas d'extraire des statistiques concernant le nombre de ruptures, que celles-ci aient lieu avant l'introduction du dossier au CCFA ou après son agrément en CCFA. Dès lors, il semblerait impossible d'évaluer de manière précise le taux de ruptures concernant les contrats CEFA.

Madame la Ministre, ne serait-il pas pertinent d'envisager, dans le cadre des missions de l'OFFA, de disposer d'un outil de pilotage construit sur des statistiques fiables avec le nombre de ruptures par année, par apprenant ainsi que les causes de celles-ci ? Qu'en est-il de cette réflexion ? Un outil de pilotage de la formation en alternance est-il en cours de développement ?

## **Jean-Luc Crucke, sur " La forme du secteur intérimaire"**

En deux ans, le recours au secteur intérimaire a augmenté de 20% sur le territoire belge selon Federgon.

La Ministre dispose-t-il des chiffres pour la Wallonie ? Quelle est son analyse politique et comment explique-t-il l'éventuelle évolution ?

Cette augmentation est-elle perceptible dans toutes les tranches d'âge ? Des différences substantielles apparaissent-elles ? Lesquelles ? Comment les expliquer ?

Quelles sont les mesures prises par la Wallonie pour soutenir la dynamique du secteur ? Des concertations sont-elles organisées ? Comment le Ministre travaille-t-il le dossier ?

## **Interpellation de M. BOUCHEZ, sur « l'impact des pôles de compétitivité pour les demandeurs d'emploi wallons »**

Cela fait dix ans que la politique des pôles de compétitivité a été instaurée. Aujourd'hui, 6 pôles se répartissent 752 entreprises et un gain de croissance de l'emploi de 17 pour cent.

Ainsi, les pôles de compétitivité créent de l'emploi mais essentiellement qualifié. Or, le manque de qualifications spécifiques, techniques et à haute valeur ajoutée des demandeurs d'emploi persiste toujours aujourd'hui. Ainsi, il est à se demander à qui a pu profiter jusqu'à aujourd'hui les offres d'emploi générées par les pôles. Madame la Ministre dispose-t-elle d'une étude évaluant finement l'impact des pôles de compétitivité pour les demandeurs d'emploi et travailleurs wallons ? Les emplois sont-ils majoritairement pourvus par des Wallonnes et Wallons ? Quelle est la répartition géographique de ces employés ? Les entreprises des pôles fournissent-elles aussi de l'emploi aux locaux ?

De nombreuses études montrent que les offres d'emploi seront de plus en plus exigeantes en termes de qualifications. Ainsi, quelle est la stratégie du Gouvernement wallon et de Madame la Ministre pour faire davantage corrélérer la demande d'emploi wallonne avec l'offre des entreprises issues des pôles de compétitivité ? Quel impact le Contrat d'insertion a-t-il déjà pu avoir sur la mise à l'emploi qualifié des demandeurs d'emploi wallons ? Une évaluation régulière du dispositif est-elle prévue ? Comment s'organise la collaboration concrète entre le Service francophone des métiers et des qualifications, le réseau IFAPME, le FOREm, la DGO6 Economie, Emploi et Recherche et les pôles de compétitivité ?

Quels sont les objectifs de Madame la Ministre en terme de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi wallons dans les entreprises issues des pôles ? Quelle est sa stratégie à court, moyen et long termes ? L'axe 2 du Plan Marshall 4.0. (soutenir le développement de l'industrie par une politique d'innovation et de croissance des entreprises), pour un budget de 850,5 millions d'euros, a-t-il déjà impliqué une concentration des moyens sur certaines formations et compétences spécifiques requises pour décrocher un emploi lié aux pôles de compétitivité ? La maîtrise de l'anglais étant aussi souvent une condition pour décrocher un emploi dans le secteur technologique, quels sont les objectifs en la matière ?

## **Marie-Françoise Nicaise sur l'Impact du programme « Garantie Jeunesse » sur le taux de chômage des jeunes**

Nous apprenons dans la presse que le chômage est en recul dans toute l'Europe, et ce compris en Belgique. Des trois régions qui composent notre pays, c'est à Bruxelles que le recul est le plus marqué, notamment chez les jeunes.

Afin d'expliquer ce recul, Actiris évoque le programme « Garantie Jeunesse » mis en place dans les trois Régions, en ce compris la Wallonie.

Ce programme se concrétise par un fond destiné aux régions les plus touchées par le chômage des jeunes. Ce fond permet aux régions de proposer à tout jeune de moins de 25 ans un emploi, un complément de formation ou un stage. Via ce fond, chaque Région doit être capable d'absorber 100% du flux des jeunes demandeurs d'emploi.

Si pour Bruxelles, ce programme semble vraiment porteur, les chiffres du taux de chômage en Wallonie laissent apparaître une déficience du système. Pour quelle raison le programme « Garantie Jeunesse » impacte-t-il moins le taux de chômage des jeunes wallons? Les actions entreprises par Actiris dans le cadre du programme sont-elles mises en œuvre de la même manière en Wallonie et à Bruxelles?

Quels sont les facteurs qui pourraient expliquer des résultats aussi diversifiés par Région ?

**M. BOUCHEZ, sur « le faible taux de conversion d'apprentis en entrepreneurs »**

Une étude de 2014 commanditée par l'ULB sur la conversion des apprentis en entrepreneurs montre qu'à peine 5 pour cent des jeunes de moins de 25 ans qui ont suivi un des filières d'apprentissage deviennent indépendants dans les trois années qui suivent leur certification. L'IFAPME répond à cela que le créateur d'entreprise attend d'avoir 35 ans en moyenne et que donc, ce taux de conversion pourrait potentiellement augmenter avec l'âge. Ce qui est plus interpellant est la conversion des étudiants suivant une formation « chef d'entreprise » et qui ne débouche que sur 12,4 pour cent d'indépendants dans les trois ans une fois la certification obtenue, d'après les chiffres pour l'EFP (école bruxelloise de formation continue).

Comment Madame la Ministre explique-t-elle ces chiffres si bas ? Les modules de formation en alternance font-ils suffisamment de place aux enseignements favorisant l'entrepreneuriat ? Quel est l'objectif de l'OFFA en la matière ? Que met-il en place pour améliorer ce taux de conversion ?

**Jean-Luc Crucke, sur « Travail d'intérêt général pour les  
chômeurs de longue durée »**

Plus un demandeur d'emploi tarde à trouver de l'emploi, plus son activation est difficile dans le cycle professionnel.

L'éloignement des réalités professionnelles d'un noyau dur nécessite un suivi de resocialisation et un contact avec le terrain . Le travail d'intérêt général que ces demandeurs d'emplois pourraient prester pour des autorités communales, moyennant une indemnisation complémentaire attribuée par celle-ci ne peut que leur être bénéfique et permet à la société de disposer de services auxquelles la marchandisation ne peut répondre.

Quelle est la position de la Ministre ? Comment aborde-t-elle la problématique ? Le Forem pourrait-il expérimenter l'initiative ? Des expériences de ce type sont-elles appliquées dans d'autres régions d'Europe ? Lesquelles et quels sont les résultats obtenus ?

## **Jenny Baltus-Möres, sur le rapport intermédiaire du gender mainstreaming**

Dans le cadre de l'audition de Monsieur le Ministre Prévot par la commission des égalités de chances entre hommes et femmes du jeudi 3 mars on a tiré le bilan des politiques qui feront l'objet d'une intégration de la dimension de genre et qui ont été choisies par chaque Ministre. Dans votre domaine, il s'agit de « soutenir les formations des travailleurs (euses) titres-services » et d' "encourager la participation des femmes et/ou hommes au sein des secteurs d'activités professionnelles où elles/ils sont sous-représenté(e)s" - des choix que je salue et soutiens comme je l'ai déjà dit lors de nombreuses interventions.

Par contre, je ne vois toujours pas des mesures concrètes qui ont été prises dans ces domaines.

Est-ce que vous pourriez me donner des informations plus concrètes sur la date d'entrée en vigueur et le déroulement de nouvelles mesures pour encourager la participation aux secteurs sous-représentés ? Comment sera utilisé le budget qui était prévu pour ce poste pour l'année 2015, vu qu'il n'y a pas eu de travail supplémentaire dans ce domaine?

Quid pour l'autre politique choisie par vous-même : Quelle mesure concrète a été prise en 2015 et va être prise en 2016 et les années suivantes pour soutenir les formations des travailleurs (euses) titres-services? A quelle hauteur s'élève le budget de cette mesure? Apparemment il y a juste la mise en place d'une groupe de réflexion sur ce sujet qui était réalisé dans cette domaine jusque maintenant. Quels résultats vous pourriez communiquer lors le travail de ce groupe de réflexion?



## **Pierre-Yves Jeholet sur les aides à l'emploi**

Concernant votre réforme des aides à l'emploi, certaines craintes subsistent. La Fédération des CPAS met notamment en avant les questions suivantes, concernant la réforme des APE :

- Les pouvoirs locaux utilisant à eux seuls près de 40.000 personnes en APE, la Fédération ne comprend pas pourquoi elle n'a pas été consultée dans le cadre de la réforme et pourquoi elle ne l'est toujours pas à ce jour. Pour quelle raison Madame la Ministre n'a-t-elle pas consulté la Fédération ?
- Le principe de la simplification administrative consistant à englober tous les points APE ainsi que la somme des exonérations de cotisations patronales dans une enveloppe globale pose question. Comment déterminer ce que représente le montant des exonérations pour que personne ne perde ? Comment tenir compte au plus juste de la somme exonérée ? Madame la Ministre peut-elle nous expliquer comment ce calcul sera opéré ? La crainte de voir certaines communes et CPAS perdre des aides auparavant perçues et du coup faire face à des difficultés financières est bien réelle, ce qui amènera à des licenciements. Madame la Ministre peut-elle nous rassurer sur ce point ?
- Quid des points APE Plan Marshall ? Seront-ils englobés dans cette enveloppe ?
- Actuellement, il y a un mécanisme d'indexation des points APE. Ce mécanisme sera-t-il maintenu après la réforme ?

Madame la Ministre peut-elle apaiser les craintes de la Fédération des CPAS et de l'ensemble des acteurs en général ?

## **Virginie Defrang-Firket sur la présence des femmes dans les formations du Forem concernant les métiers porteurs**

Votre homologue en charge, notamment, de l'action sociale rappelait récemment en commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes que « force est de constater que les formations du Forem concernant les métiers porteurs sont majoritairement suivies par des hommes [...] Par exemple, les secteurs de formation de la filière bois, de la mobilité, du métal et des technologies ou encore de la construction montrent très clairement une sous représentation des femmes, avec en moyenne seulement 2% de femmes dans ces secteurs de formation ».

Comment travaillez-vous afin d'inciter les femmes à suivre ces filières porteuses ?  
Une politique spécifique est-elle mise en place pour lutter contre la faible présence des femmes dans ces formations ?

À cet égard, quel est le rôle de la newsletter Egalité et Diversité que le Forem diffuse à tous ses agents ?

Une communication grand public et vers l'extérieur est-elle également mise sur pied ?